

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 9 janvier 2018** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1 s'est excusé  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3  
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

**001-2018 ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2017**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017**
6. **COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier- Approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang de la Rivière Sud
  - 8.2 Déclaration commune forum des communautés forestières
  - 8.3 Milieux humides-financement des nouvelles responsabilités
9. **RÉGLEMENTATION**
  - 9.1 Avis de motion- concernant l'adoption du **règlement 123-2018** sur la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale
  - 9.2 Présentation du projet de règlement **123-2018** sur la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale
10. **RAPPORTS FINANCIERS**
  - 10.1 Présentation et approbation des comptes
11. **VARIA**
  - 11.1 Vins et fromages-9 février 2018
  - 11.2 Souper-spectacle- 27 janvier 2018 **Annulé**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**002-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

**003-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 9 janvier 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**004-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 5 décembre 2017, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**005-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2017**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, le procès-verbal, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2017, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**006-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Charles Smith, le procès-verbal, de la séance spéciale du 19 décembre 2017, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**007-2018 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR  
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

**008-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**009-2018 RÉSOLUTION-APPROUVER LES DÉPENSES POUR LES  
TRAVAUX EXÉCUTÉS**

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest,

« que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans la municipalité pour le montant subventionné de 3 800 \$, et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports. »

« Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité. »

*Adoptée unanimement*

**010-2018 DÉCLARATION COMMUNE FORUM DES COMMUNAUTÉS  
FORESTIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**Il est proposé par** Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest,

**D’APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

*Adoptée unanimement*

**011-2018 MILIEUX HUMIDES-FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d’allègement administratif à l’égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu’une mesure gouvernementale est susceptible d’entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l’adoption et la gestion d’un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l’identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l’ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**CONSIDÉRANT** qu’aucune compensation financière n’est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l’exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d’eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**Il est proposé par** Lucien Chayer et résolu à l’unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest,

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l’identification des milieux humides;

**DE DEMANDER** demander au gouvernement du Québec d’octroyer une aide financière aux MRC afin d’assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l’exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d’infrastructures publiques;

**DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

*Adoptée unanimement*

**012-2018 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2018- CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Mercier que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 123-2018, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

*Adoptée unanimement*

**013-2018 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2018-CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux présentes par le conseiller M. Pierre Mercier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Mercier et résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest d'adopter le projet de Règlement numéro 123-2018, du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tel que remis aux membres du conseil.

*Adoptée unanimement*

**014-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 5 260,09 \$ et les chèques émis pour le mois de janvier 2018 du # 6159 au # 6202, totalisant 55 174,23 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

*Adoptée unanimement*

**015-2018 VARIA**

**1. FONDATION- COLLÈGE ESTHER-BLONDIN VINS ET FROMAGES 20<sup>e</sup> ÉDITION**

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité fasse l'achat de quatre (4) billets pour assister à la soirée vins et fromages de la fondation du Collège Esther-Blondin, qui aura lieu le vendredi 9 février 2018, au coût de 125 \$ le billet pour un total de 500 \$.

*Adoptée unanimement*

## **2. SOUPER-SPECTACLE À SAINT-ESPRIT**

### **Annulé**

~~Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de huit (8) billets pour le Souper spectacle, l'Esprit d'Veillée, au profit de la fabrique de Saint-Esprit, qui aura lieu le samedi 27 janvier 2018, au coût de 45 \$ le billet pour un total de 360 \$.~~

*Adoptée unanimement*

### **016-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 05.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Racette,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sherron Kollar,  
Directrice générale

### **017-2018 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 014-2018, lesquelles s'élèvent à 60 434,32 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

\_\_\_\_\_  
Sherron Kollar,  
Directrice générale